

DEMANDE DE SASPA

(Service d'allocation de solidarité aux personnes âgées)

JOINDRE LES PHOTOCOPIES DES PIÈCES SUIVANTES :

- Une photocopie d'un justificatif d'état civil (voir-ci-dessous)
- Un relevé d'identité bancaire RIB ou RICE à votre nom
- Une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu ou de votre dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu et si vous vivez en couple, une photocopie du dernier avis d'impôt sur le revenu ou du dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu de votre concubin ou partenaire de PACS
- Un justificatif prouvant que vous résidez en France métropolitaine (ou DOM) tels que : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation du Maire...
- Notification certifiant qu'il n'y a pas davantage retraite auprès de la CGSS

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRE À JOINDRE SELON VOTRE SITUATION :

En fonction de votre situation	Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :
Pour les personnes hébergées	Chez un membre de la famille ou chez un tiers : une attestation de l'hébergement indiquant que le bénéficiaire vit à son domicile Dans un établissement au titre de l'aide sociale : copie de l'admission à l'aide sociale
Si vous êtes un majeur protégé	La copie intégrale du jugement de tutelle ou de curatelle
Si vous déclarez être médicalement inapte au travail	Le rapport médical d'inaptitude au travail disponible auprès de la MSA et complété par un médecin
Si vous justifiez d'un taux d'incapacité au moins égal à 50 au titre de l'allocation adulte handicapé (AAH)	La notification d'attribution de l'AAH
Si vous êtes ancien(ne) combattant(e), prisonnier(e) de guerre, déporté(e) ou interné(e).	Votre carte de combattant et un état signalétique et des services, le cas échéant, la carte délivrée à ce titre

En fonction de votre situation	Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :
Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant de l'Union Européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse	Votre carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité
Si vous êtes d'une autre nationalité	Toute pièce justifiant de votre état civil Et si vous résidez en France, toute pièce justificative de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour autorisant à travailler depuis au moins dix ans
Si vous êtes ressortissant britannique	Un titre de séjour portant la mention « accord de retrait »
Si vous êtes réfugié(e)	Copie du titre de séjour avec la mention « reconnu réfugié » ou de la décision de l'OFPRA
Si vous êtes veuf (ve), divorcé(e), séparé(e), remarié(e) ou si vous avez conclu un PACS	Votre livret de famille tenu à jour ou un jugement de séparation ou une attestation d'enregistrement d'un PACS
Si vous déclarez avoir eu ou élevé des enfants	Votre livret de Famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants avec filiation
Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés	Complétez la rubrique 6 de la page 3 de la demande ; pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons
Pour les enfants recueillis	La décision de justice vous confiant l'enfant

Nous vous rappelons qu'en cas de changement de situation (déménagement, reprise d'activité...), vous devez obligatoirement le signaler à votre caisse de retraite dans le mois suivant.